

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-06-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son plan rural afin d'ajouter une proposition particulière (PP-4) à même une zone RU (zone rurale).

La propriété concernée est située près de la route 160 à Pont-Landry et porte le numéro d'identification (NID) 20501300. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une maison mobile sur un droit de passage. Tout aménagement dans cette zone devra être conforme aux dispositions et aux conditions établies dans la proposition particulière PP4.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu lors de la réunion du 12 avril 2021 à 19h00 en la salle du conseil municipal situé au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçues au plus tard le 9 avril 2021 à 09h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Prenez note qu'en raison des directives de la province concernant le COVID-19, la présence du public pourrait ne pas être admise. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en le consultant sur le site internet de la municipalité ou en faisant une demande auprès de la municipalité.

